



**Service de protection
de la jeunesse**

Promotion et soutien aux
activités de jeunesse

Av. Longemalle 1
1020 Renens

Municipalité de la Commune de Borex
Au Village 13
Case postale 150
1277 Borex

N/Réf. : FCA/pku
(à rappeler dans toute correspondance)

Renens, le 29 mars 2019

021 316 56 51

Recherche de candidat-e-s pour la Commission cantonale de jeunes

Mesdames et Messieurs les Responsables des autorités communales,
Mesdames et Messieurs les Référent-e-s jeunesse au niveau communal,

La loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ, 2010) a institué une Commission cantonale de jeunes voulue par la Constitution cantonale (art. 85 Cst). Cette Commission est composée de 25 jeunes, filles et garçons, âgés de 14 à 18 ans, provenant de toutes les régions de notre canton.

Ses membres sont désignés par le Conseil d'Etat pour un mandat de deux ans renouvelable en principe une fois. Le mandat d'une partie des membres arrivant à échéance, nous menons une campagne de recherche de candidat-e-s intéressé-e-s à s'engager au niveau cantonal.

La Commission cantonale de jeunes a notamment pour tâche :

- de prendre position, d'office ou sur requête de l'administration cantonale, sur tout projet de loi pouvant la concerner ;
- de mener une réflexion visant à identifier les intérêts et les besoins spécifiques des enfants et des jeunes, ceci en collaboration avec des professionnels du soutien aux activités de jeunesse ;
- de faire des propositions à l'intention du département concerné ou du Conseil d'Etat ;
- de participer, par les représentants qu'elle désigne, à un comité qui préavise l'attribution des aides financières à des projets (sportifs, culturels, sociaux, de prévention, etc.) conçus et réalisés par des jeunes.

Pour trouver des candidat-e-s, nous vous invitons, d'entente avec le chef a.i. du Service de protection de la jeunesse, Monsieur Frédéric Vuissoz, à diffuser cette information auprès des jeunes de votre commune. Pour faciliter cette démarche, nous vous remettons ci-joint :

- des dépliants présentant succinctement les fondements, l'objectif et l'organisation de la Commission cantonale de jeunes ;
- des affiches à placarder dans des espaces intérieurs et/ou extérieurs de votre commune fréquentés par les jeunes.

Nous vous informons que la campagne sera également diffusée sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) via les comptes de la Commission de jeunes.

Les jeunes intéressés peuvent proposer leur candidature en remplissant le formulaire en ligne sur le site de la Commission de jeunes : www.cdj-vaud.ch, **d'ici au 5 mai 2019**. Pour les candidat-e-s retenu-e-s l'accord d'un parent ou d'un-e représentant-e légal-e sera nécessaire.

Pour des informations plus détaillées, nous vous invitons à consulter le site internet de la Commission cantonale de jeunes. Le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse se tient à disposition pour toute information complémentaire, ainsi que pour des commandes supplémentaires de dépliants ou d'affiches (021 316 56 51 ou frederic.cerchia@vd.ch).

Vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Responsables des autorités communales, Mesdames et Messieurs les Référent-e-s jeunesse, nos salutations distinguées.

Le délégué cantonal
à l'enfance et à la jeunesse


Frédéric Cerchia

Le président de la Commission de jeunes


Alexandre Legrain

Copie :

- Préfectures
- Union des communes vaudoises (UCV)
- Association des communes vaudoises (AdCV)
- Service des communes et du logement (SCL)

Annexes: affiches et dépliants